

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 26 JUIN 2023, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 386**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbal N° 385 du 24 avril 2023 (page 4)
4. Résolution de soutien à la Grève féministe du 14 juin 2023 (page 5)
5. Remplacement de M. Claude Gerber (MAV) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse (page 5)
6. Remplacement de Mme Pascale Gerber (MAV) en tant que membre de la Commission spéciale mixte (page 6)
7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2023) (page 6)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législature 2023-2026 (page 7)
9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2022 (page 9)
10. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2022 (page 12)
11. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027 (page 12)
12. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023 (page 13)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée : « Handicapés même droit » (N° 1788 – MO 726) (page 19)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir intitulée : « Handicap et travail » (N° 1799 – IN 512) (page 20)
15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir intitulée : « Participation financière de la ville de Moutier au concert du groupe Les Cramias » (N° 1805 – QU 412) (page 21)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Girardin (PCSI) relative au remplacement du chef du service des Eaux (N° 1806 – QU 413) (page 22)
17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 23)
18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 24)
19. Communications (page 24)
20. Questions orales (page 24)
21. Divers (page 26)

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023 (selon avancée de la procédure)**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier ».

- **N° 1790 – PO 153 | Délai de réponse : 24.10.2023**
Postulat du PSA intitulé : « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public ».
- **N° 1791 – MO 727 | Délai de réponse : 06.09.2023**
Motion du PCSI intitulée : « Retour du marché le vendredi ». ***Prolongation de délai de réponse jusqu'au 30 octobre 2023 selon décision du Bureau du 5 juin 2023.***
- **N° 1792 – MO 728 | Délai de réponse : 24.10.2023**
Motion de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée : « La mobilité des employés de l'hôpital de Moutier, une situation préoccupante ! Réagissons ! »
- **N° 1793 – IN 510 | Délai de réponse : 24.10.2023**
Interpellation de Mme Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier
- **N° 1795 – IN 511 | Délai de réponse : 03.08.2023**
Interpellation du RPJ relative à la sécurité des prévôtois après le transfert de la ville dans le canton du Jura. ***Prolongation de délai de réponse jusqu'au 18 septembre 2023 selon décision du Bureau du 5 juin 2023.***
- **N° 1796 – QU 408 | Délai de réponse : 03.08.2023**
Question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) relative à la boîte aux lettres externe de l'Hôtel de Ville, vandalisée
- **N° 1797 – MO 730 | Délai de réponse : 03.10.2023**
Motion de Cédric Erard (PSA) intitulée : « Pour des commissions plus professionnelles, plus efficaces, mais qui préservent le poids politique des partis politiques ».
- **N° 1800 – IN 513 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) intitulée : « Gestion des déchets carnés à partir de 2026 »
- **N° 1801 – IN 514 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Interpellation de Mme Pascale Gerber (Moutier à Venir) intitulée : « Place de pique-nique du stand »
- **N° 1802 – QU 409 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Question écrite de Moutier à Venir intitulée : « Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir ? ». ***Prolongation de délai de réponse jusqu'au 30 octobre 2023 selon décision du Bureau du 5 juin 2023.***
- **N° 1803 – QU 410 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Zones de parking à Moutier : Améliorer l'information dans l'application ParkingPay »
- **N° 1804 – QU 411 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Question écrite de Mme Maryline Tièche intitulée : « Mobilité douce, à quand une voie cyclable de transit sécurisée à Moutier ? »
- **N° 1807 – QU 414 | Délai de réponse : 08.09.2023**
Question écrite de M. Claude Girardin (PCSI) relative à la stratégie communale pour l'acquisition de nouveaux véhicules
- **N° 1808 – MO 732 | Délai de réponse : 08.11.2023**
Motion de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Coût du transfert, une partie du résultat du partage des biens doit revenir à Moutier ».
- **N° 1809 – MO 733 | Délai de réponse : 08.10.2023**
Motion de Mme Marina Zuber (PSA) intitulée : « Plus de défibrillateurs en ville de Moutier ? »
- **N° 1810 – MO 734 | Délai de réponse : 08.10.2023**
Motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation des séances du Conseil de Ville** », puis cliquer sur 2023 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville/2023-2/>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet : www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».

INTRODUCTION

M. Julien Berthold, Président : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil de Ville.

Ordre du jour

Vous avez reçu un ordre du jour pour ce soir. Le Bureau a une proposition de modification à vous soumettre. Le Bureau propose l'ajout d'un point 5, remplacement de Mme Pascale Gerber en tant que membre de la Commission spéciale mixte. Est-ce qu'il y a d'autres propositions de modification de l'ordre du jour ? Mme Mylène Jolidon.

Mme Mylène Jolidon : Je propose comme modification l'ajout d'un point où vous le jugerez bon, pour traiter de la résolution que vous avez reçue sur votre bureau. Je vous remercie d'accepter s'il vous plaît la modification.

M. le Président : Merci Mme Mylène Jolidon.

De sa place M. Francis Pellaton intervient concernant la demande de Mme Mylène Jolidon.

M. le Président : M. Pellaton, c'est une proposition de modification, vous êtes libre de l'accepter ou de la refuser. L'ordre du jour final sera décidé par le Conseil de Ville comme le prévoit notre règlement.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification de l'ordre du jour ?

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, l'ordre du jour modifié est accepté. Les points sont décalés en conséquence.

M. le Président : Dans les absences au niveau du Conseil de Ville : Ce soir M. Bastien Eschmann du Centre est remplacé par M. Roland Piquerez ; M. Christophe Winistoerfer est remplacé par M. Mathieu Houmard ; M. Francis Carnal est remplacé par Mme Maude Aschwanden ; M. Cédric Erard est remplacé par M. Jérôme Nicoulin.

1. Appel

- membres présents	: 36
- membres absents et excusés	: 5
- membres suppléants présents	: 5
- membres présents à la séance	: 41

36 membres sont présents :

PSA : Mmes Laure Hagmann Bortolussi, Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab, Pauline Weiss, Marina Zuber et MM. Pierre Coullery, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani; **Le Centre :** Mmes Maryline Tièche, Souade Wehbé, Caroline Branca et MM. Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz ; **RPJ :** Mme Chantal Mérillat et MM. Enzo Dell'Anna, Grégory Mosimmann, Claude Mottaz ; **RAU :** Mme Mathilde Roulin et MM. Jonas Girardin, Corentin Faivre ; **MAV :** Mmes Anne-Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Jean-Guy Berberat, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger ; **PCSI Jura :** MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier ! :** MM. Patrick Muster, Patrick Schlup ; **JPG :** M. Léonard Paget.

5 membres sont absents et excusés :

(PSA) MM. Cédric Erard et Christophe Winistoerfer ; (Le Centre) M. Bastien Eschmann ; (MAV) MM. Francis Carnal et Raphaël Girault.

5 membres suppléants sont présents :

(PSA) MM. Mathieu Houmard et Jérôme Nicoulin ; (Le Centre) M. Roland Piquerez ; (MAV) Mme Maude Aschwanden et M. Ulrich Vigna.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Suzanne Kohler, vice-maire, MM. Karim Bortolussi, Pierre Sauvain, Marc Tobler, Stéphane Girardin, Clément Piquerez, Valentin Zuber, Pascal Eschmann.

Sont également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier ; M. Fabrice Zartemi, administrateur des finances

Présidence :

M. Julien Berthold

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : Moutier à Venir s'est annoncé pour une déclaration de groupe. M. Francis Pellaton vous avez la parole.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville. Il y a dix jours, s'est déroulé le Festival de la Liberté. Les organisateurs ont déclaré ne plus vouloir intégrer le drapeau géant à la manifestation pour rendre la fête apolitique.

Nous saluons bien entendu tout geste pouvant contribuer à ramener la vie prévôtoise à une situation normale et conviviale.

Quelques heures avant la fête avait lieu ici même une présentation du concordat, réglant notre transfert. L'article 35 de ce concordat négocié entre les deux cantons exprime clairement la fin de toute revendication territoriale de la part de la République et Canton du Jura, dans l'esprit de la paix confédérale.

Moutier Ville jurassienne, par la voix de sa porte-parole, a fait comprendre lors de cet événement que la Question jurassienne ne trouvera pas son épilogue avec le transfert de Moutier. En clair, la lutte continue. De tels propos sont irresponsables et provocateurs. Nous les réprouvons fermement. Nous déplorons qu'une Conseillère de Ville appelle à accepter massivement un texte tout en le considérant sans portée et en annonçant ne pas vouloir s'y conformer. Ça s'appelle de la duplicité.

Ces propos sont irrespectueux envers la démocratie, la population et les gouvernements des deux cantons.

La Question jurassienne n'a que trop duré et fait trop de dégâts. Les autres communes du Jura bernois se sont exprimées avec des résultats clairs. Pour nous et toujours l'histoire s'arrête.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton.

3. Procès-verbal N° 385 du 24 avril 2023

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance. Est-ce qu'il appelle à des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, je vous demande de l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 385 du 24 avril 2023 est accepté.

4. Résolution de soutien à la Grève féministe du 14 juin 2023

Mme Mylène Jolidon : Le Conseil de Ville du mois de mai ayant été annulé, il ne m'a pas été possible de déposer cette résolution avant la grève féministe du 14 juin dernier. Cela étant, il m'a paru qu'en tout temps il était indispensable que les élus de tout bord et à tous les niveaux des différents échelons politiques soutiennent publiquement les résolutions prises dans le cadre de cette grève, plus largement dans le cadre de la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes.

Le 14 juin dernier, plus de 300'000 personnes sont descendues dans la rue partout en Suisse, dont 1'500 personnes à Delémont pour commémorer la grève des femmes de 1991. Il y a 32 ans, elles étaient plus de 500'000 à défiler pour constater que 10 ans après le vote de l'article constitutionnel sur l'égalité entre hommes et femmes rien n'avait changé. Alors qu'en est-il plus de 40 ans après ? En 2023, l'égalité est loin d'être acquise en Suisse. Les chiffres mentionnés dans la résolution doivent vous interpeler. Le revenu des femmes est encore à ce jour en moyenne 43.2% inférieur à celui des hommes. Les femmes touchent des rentes en moyenne 34.6% plus basses que celles des hommes. 22% des femmes déclarent avoir été victimes d'un acte sexuel non consenti en Suisse. 70% des jeunes femmes craignent que leur maternité leur porte préjudice sur un plan professionnel.

En acceptant ce texte ce soir, nous faisons le constat que bien que l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution depuis 1981, les inégalités sont encore présentes dans trop de domaines du quotidien. Et affirmons notre soutien à celles et ceux qui année après année, se battent pour revendiquer une revalorisation financière et une juste reconnaissance du travail des femmes.

La présente résolution envoie aussi un signal clair : Que les autorités, surtout la nôtre, élus et représentants du peuple, se soucient de cette problématique et mettent tout en œuvre pour qu'hommes et femmes soient traités de façon égale.

Je vous remercie du soutien à la résolution.

M. le Président : Merci Mme Jolidon. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de Moutier affirme son soutien aux revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023. En particulier, les revendications visant à :

- augmenter les salaires des femmes pour atteindre l'égalité salariale et éliminer les écarts de rentes dans l'AVS et le deuxième pilier ;
- réduire le temps de travail des personnes qui le souhaitent pour le même salaire et rendre accessible à toutes et à tous l'accueil extrafamilial pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- mettre en place une véritable politique nationale, cantonale et communale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les LGBTQ-phobies dans tous les domaines de la société.

5. Remplacement de M. Claude Gerber (MAV) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse

M. le Président : M. Francis Pellaton, Président de Moutier à Venir, a proposé la candidature de Mme Pascale Gerber. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, Mme Pascale Gerber (MAV) est élue membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse, pour la fin de la législature 2023-2026 (selon Concordat 2027), en remplacement de M. Claude Gerber (MAV).

6. Remplacement de Mme Pascale Gerber (MAV) en tant que membre de la Commission spéciale mixte

M. le Président : Moutier à Venir propose la candidature de M. Francis Pellaton. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, M. Francis Pellaton (MAV) est élu membre de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Municipalité de Moutier, en tant que représentant du Conseil de Ville pour la fin de la législature 2023-2026 (selon Concordat 2027), en remplacement de Mme Pascale Gerber (MAV).

7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2023)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2023), comportant 9 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Sandra Monnerat Choffat, rapporteur de la Commission de gestion et de surveillance.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. Merci d'avoir pris connaissance de ce premier rapport de la Commission de gestion et de surveillance de l'année 2023. Ce rapport porte sur un sujet qui est complètement d'actualité vous en conviendrez, c'est-à-dire la problématique de la cybersécurité d'une commune, en l'occurrence la nôtre, plus globalement un état des lieux sur la situation informatique de Moutier.

Je ne vais pas ici faire un résumé dudit rapport, je vais mettre en exergue quelques points et autres recommandations adressés au Conseil municipal.

Tout d'abord de manière globale, le service Informatique de Moutier est entre de bonnes mains, tout est mis en œuvre afin de consolider la sécurité informatique de notre commune. Certes le risque zéro n'existe pas, les hackers actuels ont toujours une longueur d'avance sur toute institution, qu'elle soit cantonale, communale ou fédérale.

La commission relève qu'il faudrait réaliser des tests de cybercrise, faits par des cyberhackeurs éthiques, notamment au niveau de l'électricité, qui poserait problème peut-être et qu'il faudra faire l'acquisition d'une nouvelle génératrice.

L'absence d'un service de piquet et la nuit nous a particulièrement étonnés. Nous encourageons le Conseil municipal à entamer une réflexion, une analyse, afin de trouver une solution palliant ce manque. La commission appuie également l'instauration d'une formation systématique des nouveaux employés communaux à la cybersécurité. En outre, une réflexion sur la mise en place de formations périodiques sur cette thématique ainsi que la création de campagnes d'information de la population seraient de bon aloi. Dans ce sens, la signature d'un contrat d'assurance en cas de cyberattaque contre la commune nous paraît urgent.

De manière plus globale, le parc informatique des écoles devrait être renouvelé ainsi que l'infrastructure des serveurs qui devient apparemment vieillissante.

Pour conclure, une augmentation des RH pour la cybersécurité nous semblerait nécessaire en ces temps de cyberattaques nombreuses. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. La discussion est ouverte sur ce point. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close. Formellement les rapports de la Commission de gestion doivent être votés par le Conseil de Ville.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2023 ; Situation du parc informatique et de la cybersécurité), est accepté.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législature 2023-2026

Le programme de législature 2023-2026, comportant 24 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Monsieur Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Vous avez toutes et tous pris connaissance du plan quadriennal, voire quinquennal produit par le Conseil municipal. Vous le savez également, la signature du Concordat réglant les modalités du transfert de notre ville lui conférera sa véritable durée.

Vous avez pu remarquer que sa forme diffère de celle que vous lui connaissiez depuis quelques éditions. Il arbore un nouveau style autant qu'un découpage inédit. Le 1^{er} janvier 2026, Moutier sera jurassienne. Cette législature est donc celle qui verra le transfert se réaliser. Moutier écrit l'Histoire.

Le Conseil municipal veut profiter du moment. L'enthousiasme doit primer. Cinq thèmes transversaux principaux vont entraîner notre ville dans le deuxième quart du vingt-et-unième siècle et ouvrir de belles perspectives.

Moutier réussit son transfert, Moutier se développe, Moutier se modernise, Moutier ville durable et enfin Moutier ville du vivre-ensemble et de la qualité de vie sont ainsi les cinq têtes de chapitres qui vont regrouper sous leur égide les objectifs des divers départements et services de l'administration municipale.

Voilà la symphonie que notre ville est appelée à jouer ces prochains quatre ou cinq ans. Chères Conseillères de Ville, chers Conseillers de Ville, nous avons toutes et tous le devoir de valoriser notre orchestre pour que nous jouions la partition à notre meilleur niveau afin d'aider notre ville à entrer droite et fière dans la République et Canton du Jura.

Je complète l'introduction en vous rappelant que le Conseil municipal dispose de quatre instruments de planification qui sont le budget, le plan financier, le programme de législature et le concept de développement urbain « Moutier 2030 ». Le document dont il est question ici est un outil de planification exécutive portant sur le moyen terme, contrairement au budget qui porte sur le court terme et aux deux autres qui visent le plus long terme.

Le plan que nous vous présentons n'a pas force de loi et n'engage pas le Conseil municipal de manière contraignante. Le but de ses auteurs consiste, dans la mesure du possible, à atteindre les objectifs et à réaliser les priorités fixées dans le document. Outre son intérêt prospectif, l'ouvrage a le mérite de donner à l'action de l'exécutif un fil rouge assurant transparence et cohérence à la politique communale.

Enfin vous aurez constaté que les objectifs généraux et transversaux sont précisés par des objectifs de détail via les départements et les services. Mes collègues du Conseil municipal et moi-même sommes prêts à prendre acte de vos remarques et suggestions et si nous le pouvons, nous répondrons à vos questions, chacune et chacun pour le dicastère dont il a la charge.

Merci par avance pour l'enthousiasme dont vous ferez preuve pour rejoindre notre nouveau cadre institutionnel et merci de votre parfaite attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal relatif au programme de législature 2023-2026. Je relève en particulier la volonté de déployer des mesures d'attractivité pour infléchir la courbe démographique et atteindre 7500 habitants en 2027. Objectif que je salue évidemment et que j'appelle de mes vœux.

Parmi les mesures évoquées à la page 11 au chapitre « Economie, Délégation pour les affaires jurassiennes, Informatique », sous-titre *Economie*. A l'alinéa 2, qui concerne la nouvelle politique immobilière communale, outre la création de nouvelles zones à bâtir destinées à des logements individuels ou collectifs ici je cite cet alinéa « visant à attirer de nouveaux contribuables » j'aurais aimé trouver mention de mesures à mettre en place pour inciter les propriétaires de logements vacants ou désuets à entreprendre les assainissements indispensables pour remettre ces appartements au goût du jour, sachant que le Conseil municipal a informé à ce sujet, qu'un groupe de travail planche déjà depuis plus d'une année sur cette problématique importante. J'ose espérer qu'il s'agit ici simplement d'un oubli. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue. M. Christophe Nicoulin.

M. Christophe Nicoulin : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues. Le Centre adhère au programme de législature 2023-2026 émis par le Conseil municipal et prône l'unité prévôtoise autour des projets de ce programme. Moutier doit réussir son transfert. Moutier doit se développer et se moderniser et Moutier doit également assainir ses finances. Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints que si la population et ses représentants politiques oeuvrent dans un sens commun. Les débats de cette législature devront absolument prendre de la hauteur et nous devons laisser nos vieilles querelles au placard, ceci afin de conférer à notre ville les meilleures bases possibles pour entamer son nouveau départ. C'est un défi de taille qui nous attend mais le Centre est persuadé qu'ensemble nous saurons le relever afin d'offrir à la population prévôtoise une ville où il fait bon vivre. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Christophe Nicoulin. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. Est-ce que le Conseil municipal veut répondre ? M. Valentin Zuber ?

M. Valentin Zuber : Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Madame Mérillat si vous le permettez je vais répondre puisque c'est dans le cadre de mon dicastère. Votre remarque elle est effectivement tout à fait pertinente. Vous me direz que je joue sur les mots, mais comme vous êtes une fin lettrée je pense que vous aurez remarqué qu'il y a écrit « permettant notamment », l'idée étant que la politique immobilière communale que nous sommes en train de mettre en place ne débouche pas uniquement sur l'aspect des nouvelles zones à bâtir, mais prend en compte la densification et la modernisation du patrimoine déjà existant, comme je vous l'avais présenté ici lors du dernier Conseil de Ville en répondant si je ne m'abuse à une question orale.

L'idée c'était de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Le groupe de travail existe, est en cours. Le Conseil municipal ne voulait pas se saisir d'idées rendant caduc le travail du groupe de travail et donc l'idée c'est qu'on puisse attendre des recommandations qui soient précises, à réfléchir dans le cadre de ce groupe de travail dont j'aurai je crois la chance d'en faire partie, et puis ensuite de voir ce que le Conseil municipal peut faire précisément. Mais sur le fond on abonde évidemment dans les termes que vous avez utilisés, on va dans le même sens évidemment, ça fait partie des axes que le Conseil municipal souhaite développer.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législature 2023-2026.

9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2022

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2022, comportant 10 pages, ainsi que le rapport succinct de l'organe de vérification des comptes (2 pages), ont été distribués aux membres du Conseil de Ville. Ces documents ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville, chers collègues, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Comme d'habitude à cette période de l'année, les comptes communaux 2022 ont été bouclés ainsi que le rapport du Conseil municipal à votre attention, documents qui vous ont été transmis pour prise de décisions ce soir.

Après avoir enregistré le 1^{er} découvert au bilan au 31 décembre 2019 d'un montant de CHF 392'345.24 et des exercices déficitaires en 2020 et 2021, le bon exercice 2022 permet une inversion de tendance avec un excédent de revenus de CHF 744'388. Au terme de l'exercice 2022, le découvert au bilan se monte donc à CHF 2'212'028 au lieu des CHF 3'400'000 prévus dans la planification financière qui intégrait le déficit 2022 prévu au budget.

Le budget 2022, accepté par le Conseil de Ville en décembre 2021, présentait un excédent de charges de CHF 563'689.--. Avec le résultat mentionné ci-dessus, l'amélioration globale est de CHF 1'308'077. Le budget 2022 a été élaboré au printemps de l'année 2021, période encore impactée par la crise COVID-19.

Quatre rubriques présentent une charge supplémentaire par rapport au budget 2022. Il s'agit de l'administration générale avec une reprise de l'activité au terme de la crise sanitaire, de la culture et des sports, de la prévoyance sociale, plus particulièrement d'une baisse des revenus au Centre de l'enfance découlant d'une diminution de la fréquentation (franchises des autres communes et part des bons de gardes) et de l'économie publique avec une hausse de charges au niveau des services électriques découlant d'achats d'énergie en cours d'exercice.

Les 5 autres rubriques présentent une diminution de charges ou une augmentation des revenus, à savoir la sécurité publique, l'enseignement et la formation, rubrique dans laquelle l'Ecole à journée continue a connu une hausse de la demande, la santé, le trafic avec une contribution aux transports publics moins importante que budgétée et, de manière nettement plus significative, les finances et les impôts.

Les revenus fiscaux enregistrés en 2022 méritent que nous nous y attardions quelque peu et se présentent comme suit :

A l'exception de la baisse quant aux impôts sur la fortune (- CHF 227'000), tous les autres revenus fiscaux sont en hausse. Les impôts sur le revenu des personnes physiques de CHF 427'000, les impôts sur le bénéfice des personnes morales de CHF 1'192'000, les impôts perçus à la source de CHF 211'000 et les partages d'impôts sur les personnes morales de CHF 131'000.

Au niveau de la péréquation financière, les revenus nets sont inférieurs aux prévisions de CHF 162'000. Ils sont toutefois nettement meilleurs que ceux enregistrés lors de l'exercice 2021 (plus CHF 291'000).

En 2022, les investissements nets se montent à CHF 2'907'751 (patrimoine administratif) dont CHF 1'719'848 concernent des rubriques autofinancées (à savoir le CRISM, les Eaux et

les Canalisations). Lors de l'établissement du budget, les investissements prévus étaient de l'ordre CHF 5'557'500.--. Avec un faible niveau d'investissements comme celui-ci, une diminution de charges a également été comptabilisée au niveau des intérêts.

A l'exception de l'aide aux chômeurs et du service électrique commercial, toutes les autres rubriques autofinancées présentent en 2022 un excédent de revenus.

Parmi les éléments qui ont influencé favorablement les comptes 2022, on enregistre le résultat des mesures d'assainissement quant à l'Ecole à journée continue (EJC). Également de la compétence communale, une économie significative des dépréciations découlant d'investissements limités est constatée.

Au niveau des éléments défavorables, le découvert à la Crèche et la diminution du revenu net des bâtiments (patrimoine financier) pourraient encore être influencés par des décisions de la compétence de la commune.

A noter également, signe des temps, que toutes les rubriques communales ont subi les fortes hausses du prix de l'électricité et du combustible.

Pour le reste, les comptes de fonctionnement sont, d'une manière générale, bien maîtrisés. Les dépenses courantes et les investissements ont été limités au strict minimum. La très bonne surprise quant aux revenus fiscaux des personnes morales a permis de renouer avec des chiffres positifs et de comptabiliser ainsi une première diminution du découvert au bilan.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB avant d'être soumis au Conseil de Ville pour approbation. Ils ont obtenu un préavis favorable de la Commission des finances et du Conseil municipal. M. Zartemi et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 3 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 4 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 5 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 6 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le rapport de la fiduciaire "BfB" ;
- vu le rapport et le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête

Article 1

Les comptes communaux de résultat et d'investissement pour l'exercice 2022, sont approuvés tels que présentés.

Article 2

L'excédent de revenus du compte général, soit Fr. 744'388.28 est porté en diminution du découvert du bilan.

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr.	56'134'077.26
	Revenus du compte global	Fr.	55'892'255.81
	Excédent de charges	Fr.	241'821.45
Dont	Charges du compte général	Fr.	41'537'332.30
	Revenus du compte général	Fr.	42'281'720.58
	Excédent de revenus	Fr.	744'388.28
	Charges Alimentation eau	Fr.	1'975'098.15
	Revenus Alimentation eau	Fr.	2'170'083.35
	Excédent de revenus	Fr.	194'985.20
	Charges Eaux usées	Fr.	1'736'261.55
	Revenus Eaux usées	Fr.	1'901'910.72
	Excédent de revenus	Fr.	165'649.17
	Charges Gestion déchets	Fr.	812'238.03
	Revenus Gestion déchets	Fr.	1'102'764.95
	Excédent de revenus	Fr.	290'526.92
	Charges CRISM	Fr.	366'823.20
	Revenus CRISM	Fr.	497'591.37
	Excédent de revenus	Fr.	130'768.17
	Charges SI commercial	Fr.	5'259'119.11
	Revenus SI commercial	Fr.	4'729'606.59
	Excédent de charges	Fr.	529'512.52
	Charges SI exploitation	Fr.	4'745'508.32
	Revenus SI exploitation	Fr.	4'781'677.97
	Excédent de revenus	Fr.	36'169.65
Compte des investissements	Dépenses	Fr.	3'127'476.20
	Recettes	Fr.	219'724.40
	Investissements nets	Fr.	2'907'751.80

Article 3

Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du 2 mai 2023.

Article 4

Attribution de Fr. 36'169.65 au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre « RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Prélèvement de Fr. 200'000.— au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Article 5

Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Article 6

Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

10. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2022

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2022, comportant 133 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Il n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Comme chaque moment, chaque année à pareille époque, je vais me contenter de vous dire que je confirme en tout point le contenu du document tant il est détaillé, fouillé et accompli. Mais je veux aussi expressément remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration et à sa rédaction, en particulier les services communaux, mais aussi les directions et secrétariats des institutions affiliées à la Municipalité. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2022.

11. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à planification financière 2022-2027, comportant 35 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Il n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville.

En décembre 2022, lors de la séance du Conseil de Ville, la planification financière élaborée afin d'établir la 1^{ère} version du budget 2023 vous avait été présentée pour information. Lors de la votation populaire organisée le 12 mars 2023, le budget 2023 a nettement été refusé par le corps électoral prévôtois à plus de 60% des votants.

Une nouvelle planification financière a dû être établie en tenant compte des éléments suivants :

- Quotité d'impôt inchangée à 1.94 ;
- Intégration du résultat comptable 2022 dégageant un bénéfice de CHF 744'388 ;
- Intégration du gain comptable prévu pour 2024 et relativement important quant au décompte de la zone à bâtir des Prés Zuber (env. CHF 1'000'000) ;
- Intégration de la nouvelle fiscalité des personnes morales et de la péréquation financière en découlant ;
- Intégration de 23 mesures d'économie échelonnées dans le temps entre 2023 et 2027, en fonction de leur application. Dix d'entre elles seront reprises en détail dans le cadre du budget 2023 qui sera discuté tout à l'heure. Les treize autres mesures seront discutées et décidées dans les budgets qui seront concernés par ces mesures.

A ce propos, je vous prie de noter deux choses : une erreur de dates a été constatée dans le tableau des mesures prévues, à l'annexe 20 de la planification financière. Il s'agit de la mesure 5 qui concerne les devoirs surveillés. La date indiquée dans le tableau est fausse – il fallait lire 08 – 2024 et non pas 08 – 2023. Les chiffres reportés dans les années eux sont justes si bien qu'il n'y a pas à corriger les résultats financiers. La mesure d'économie no 4 concernant l'économie d'un poste de la police cantonale, cette mesure concerne le poste du budget qui s'intitule Police administrative. Donc la mesure qui est prévue est une économie à la Police cantonale et pas à la Police administrative.

La planification résultant de ce travail de synthèse permettrait à la Municipalité de revenir à bonne fortune au 31 décembre 2027 avec une fortune reconstituée à hauteur de CHF 599'000.

Il est à noter ici que l'exercice qu'il nous a été demandé de faire relève d'un exercice d'équilibrisme très particulier. En effet, nous devons planifier notre avenir financier selon le modèle bernois jusqu'en 2027 alors que nous le quitterons au 1^{er} janvier 2026 et que nous ne connaissons pas encore la manière dont les budgets 2026 et 2027 jurassiens seront établis ! Il s'agit donc de prévisions, de projections, qu'il s'agit de regarder avec la plus grande des réserves et des prudenances.

Si nous n'avions pas établi cette planification financière de cette manière, l'OACOT ne nous aurait tout simplement pas autorisés à vous présenter ce soir la nouvelle version du budget 2023. Comme déjà rappelé à de maintes reprises, l'un ne va pas sans l'autre. Cette planification est une projection comptable sur les cinq prochaines années et elle vous est présentée ce soir pour information. Je vous remercie de votre attention.

L'Administrateur des finances, M. Fabrice Zartemi, et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027.

12. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. En décembre 2022, le budget 2023 avait été présenté et validé par votre autorité. Une hausse de quotité d'impôt de 1.94 à 2.04 était alors prévue. Le budget 2023 devait donc être soumis au corps électoral pour approbation. Lors de la votation populaire organisée le 12 mars 2023, ce budget a été nettement refusé par le corps électoral prévôtois comme je l'ai dit avant à plus de 60% des votants.

Toutefois, au terme d'un long processus démocratique que nous allons vous résumer ci-dessous, nous nous retrouvons une nouvelle fois devant vous à présenter un budget pour l'année 2023.

Le dossier, après ce refus populaire, a donc une nouvelle fois été transmis à la Commission des finances avec comme objectif les propositions d'un nouveau budget 2023 et ceci sans la hausse de la quotité d'impôt représentant tout de même un montant de près de CHF 800'000.

Durant le 1^{er} semestre de l'année 2023, le Dicastère des finances a également travaillé parallèlement sur le bouclage des comptes 2022. Il s'est avéré que le résultat, comme je vous l'ai présenté tout à l'heure, serait nettement meilleur que celui budgété. La raison principale découlait des impôts sur les personnes morales en très forte hausse atteignant des revenus jamais atteints durant ces 20 dernières années.

Ces nouveaux éléments ont donc été communiqués à la Commission des finances, ce qui lui a permis de tenir compte du calcul d'une nouvelle fiscalité pour 2023 ainsi que sur toute la durée de la planification financière. La péréquation financière a de ce fait également été recalculée en tenant compte des meilleurs résultats fiscaux 2022 avec pour conséquence une diminution de celle-ci.

La Commission des finances, accompagnée de membres de partis politiques non représentés en son sein, s'est réunie à deux longues reprises pour étudier de nouvelles pistes de revenus et d'économies à proposer au Conseil municipal.

Une première liste de pistes d'assainissement prévoyait seize mesures permettant des économies de CHF 160'000 en 2023 et de CHF 362'500 dès 2024. A ce stade, il s'agissait encore de trouver un total d'économies de CHF 500'000 sur la période 2023-2027, soit environ CHF 100'000 par année. En effet, l'objectif de revenir à bonne fortune à fin 2027 n'était ainsi toujours pas atteint avec ce premier lot de mesures. Un récapitulatif quant aux positions budgétaires sur lesquelles existait un potentiel d'économie a également été présenté au Conseil municipal pour qu'il puisse compléter les mesures d'économie en prenant des décisions politiques.

Le Conseil municipal a débattu lors de trois séances (soit les 25 avril, 2 et 9 mai 2023) des mesures à soumettre à l'OACOT afin de pouvoir lui présenter une planification 2022-2027 qui obtienne son accord et permette ainsi de vous présenter un nouveau budget 2023 ce soir, respectant ainsi le délai légal du 30 juin 2023.

Cette liste de mesures d'assainissement comprend pour l'année 2023 trois anciennes mesures déjà décidées, à savoir la réorganisation du Centre de l'enfance, le non remplacement lors de départs à la retraite et des économies linéaires de 4%. Ces trois mesures donc faisaient partie du budget que vous avez accepté en décembre 2022, ainsi que sept nouvelles, soit la réévaluation des écolages refacturés aux autres communes, la suppression des extrascolaires, la réévaluation des revenus à la piscine municipale, la suppression de l'imputation quant à la taxe des eaux pluviales, la suppression totale ou partielle de quatre crédits particuliers, la diminution des subventions octroyées à Prévôglace et la réduction de 2% des vacations et jetons de présence des élus.

Les treize autres mesures déploieront leurs effets sur les années de planification mais au plus tôt en 2024.

Le catalogue des investissements prévus n'a pas été rediscuté ; les projets prévus lors de la présentation en décembre 2022 restent tous d'actualité.

En résumé les principales différences par rapport au 1^{er} budget 2023 se résument comme il suit :

- quotité inchangée ;
- adaptation de la fiscalité des personnes morales ;
- recalculation de la péréquation financière ;
- adaptation des revenus quant aux écolages payés par les autres communes ;
- adaptation des revenus attendus à la piscine ;
- suppression ou modifications de quatre crédits particuliers ;
- diminution des vacations et jetons de présence des élus et membres des commissions ;
- suppression ou réduction de subventions (à savoir des extrascolaires et une partie des subventions pour la patinoire).

Pour rappel, le découvert au bilan de la Ville de Moutier est de CHF 2'212'028 au 31 décembre 2022. Il doit être totalement comblé à l'horizon de l'exercice 2027 comme déjà dit, ce que prévoit la nouvelle planification financière 2022-2027.

La nouvelle version du budget 2023, telle que proposée, présente un excédent de revenus de CHF 222'180.-- du compte de résultat du compte général, avant affectation en diminution du

découvert au bilan, et totalise des investissements pour CHF 5'006'800.--, dont CHF 2'351'400.-- pour les services généraux hors Services électriques. Au 31 décembre 2023, la dette communale serait ainsi réduite à CHF 1'990'848.

La planification financière 2022-2027 acceptée par l'OACOT intègre le résultat des comptes 2022, le résultat du budget 2023 susmentionné ainsi que des résultats positifs présentés dans la planification de 2024 à 2027. Au 31.12.2027, la Ville de Moutier devrait ainsi renouer avec une fortune comme je l'ai dit tout à l'heure, aux alentours de CHF 600'000.--.

L'Administrateur des finances, M. Fabrice Zartemi, et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). Mme Marina Zuber.

Mme Marina Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers collègues. La mesure No 2180, à savoir la suppression des extrascolaires pose pour le PSA différents problèmes. En effet, les inscriptions des enfants au sein de l'Ecole à journée continue ayant pour délai fin juin, il est bien trop tard pour informer les parents qu'il n'y aura pas de prise en charge de leurs enfants durant les vacances scolaires. Celle-ci les mettrait sans aucun doute dans une situation fort inconfortable pour organiser la garde de leurs enfants, et ce serait certainement une attitude peu élégante de notre part. La suppression de cette mesure demanderait bien plus d'anticipation et serait très dommageable pour l'attractivité de l'Ecole à journée continue. En raison du traitement tardif de notre budget, le PSA demande donc que cette économie soit supprimée de notre budget et ainsi les extrascolaires maintenus. Nous souhaitons analyser la situation pour l'année 2024 afin de voir s'il est judicieux d'intégrer cette mesure à ce moment-là ou non. Ceci étant, nous sommes d'avis que cette modique somme puisse être ajoutée au budget sans mettre en péril la planification financière. De ce fait, je fais la proposition d'amendement de supprimer l'économie de Fr. 2'000.- liée à la mesure 2180 et je vous remercie d'accepter cette proposition.

M. le Président : Merci Mme Marina Zuber. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai trois petites questions à poser. Au point 5 sous la liste des assainissements, dans la rubrique « Police administrative », il y a une suppression, une réduction d'une unité canton, c'est-à-dire c'est un policier qui travaille pour la ville de Moutier et qui est rétribué par la ville de Moutier. Je veux juste demander si le contrat a déjà été dédit ? Sinon, dans quel laps de temps celui-ci pourra être dédit ?

La deuxième chose, est-ce que la diminution de la subvention à Prévôglace de Fr. 25'000.- va retarder l'ouverture de celle-ci ?

Et puis est-ce que la suppression de l'indemnité mensuelle de Fr. 100.- par employé à 100% a été discutée avec quelles modalités, avec les employés ou avec les syndicats ? Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, chers collègues. Le Rauraque n'est pas satisfait du nouveau budget proposé. Sur le fond, l'objectif de retrouver des comptes positifs se sent, mais nous estimons qu'il manque clairement des décisions fortes et structurelles sur le long terme.

Concernant les nouvelles mesures d'économies, Fr. 25'000.- de subventions sont retirées à la société Prévôglace SA. Une décision difficilement compréhensible pour le Rauraque, qui se demande si la société ne va pas augmenter ses loyers pour les différentes sociétés utilisatrices. Ou encore les Fr. 2'000.- retirés pour une sortie extrascolaire de l'EJC. A croire que la commune a vraiment cherché au fond de son tiroir pour prendre de telles décisions. Ce

n'est pas aux enfants de l'EJC de payer la mauvaise gestion des comptes et Fr. 2'000.- ça frôle le ridicule.

Enfin, la suppression des devoirs surveillés est selon nous une mauvaise décision qui va en premier lieu toucher les élèves en difficultés et les familles défavorisées. Aucune collectivité publique, quelle qu'elle soit, ne devrait renier les dépenses liées à l'éducation.

Cependant, nous n'avons plus trop le choix et la marge de manœuvre semble ténue. Un refus de ce budget nous amènerait sans doute à la tutelle. Il est primordial de l'éviter pour ainsi rester maître de notre destin. C'est pourquoi, malgré nos déceptions, nous appelons à accepter le budget 2023 sous cette forme, ou avec la modification de Mme Marina Zuber. Nous tenons aussi à rappeler que notre motion, transformée en postulat, a été acceptée lors du dernier Conseil de Ville. Un groupe de travail sera créé dans le cadre de l'examen de la planification financière pour le prochain budget. Nous espérons que ce groupe amènera quelque chose de nouveau et permettra d'avoir une vision un peu plus sur le long terme, avec davantage d'ambition.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. Le Conseil municipal veut-il répondre ?

M. Pascal Eschmann : J'ai pris note, j'espère que je n'ai rien oublié mais sans cela je vous demanderai peut-être de me le rappeler. J'ai pris note de tous les points qui ont été mis en avant à cette tribune. Je voudrais peut-être en préambule juste rappeler une chose qui me paraît essentielle pour ce budget 2023, dans tout ce qui a été énuméré comme questions ou comme demandes de précision, ce soir dans le budget 2023 il n'y a que deux éléments dont on doit discuter et voter pour ce budget 2023. Tous les autres points qui ont été énumérés concernent en fait la planification financière et aucune décision n'est attendue ce soir du Conseil de Ville. Donc toutes ces questions pourront être reprises dans le budget 2024 ou 2025 en fonction de la planification financière et des budgets qui vont venir.

Je m'attarde donc un tout petit peu sur les deux points qui sont en lien direct avec le budget 2023, à savoir les extrascolaires et la diminution de la subvention à Prévôglace.

Ces mesures ont, vous le pensez bien, pris du temps à être discutées et à être prises. Ce n'est jamais facile de couper dans ces domaines-là. La réflexion du Conseil municipal concernant les extrascolaires est assez simple. C'est en fait un problème tout simplement fondamental, c'est que ces extrascolaires en fait ne sont pas obligatoires dans la loi bernoise. Donc c'est au bien vouloir des communes d'organiser ces extrascolaires et Moutier, le Conseil municipal, propose avec cette mesure en fait d'enlever une prestation qui n'est pas obligatoire et qui en fait, dans d'autres communes, n'est pas toujours organisée. D'où le pourquoi de cette présence d'économie malgré son montant dérisoire on a souhaité en fait l'enlever parce que ce n'était pas quelque chose d'obligatoire. Ça c'est juste pour expliquer le pourquoi de la chose. Je rappelle donc que vous êtes évidemment l'autorité pour décider de ces mesures, il faut savoir que si vous supprimez cette économie, ce seront Fr. 2'000.- à charge du budget de cette année 2023 qui devront être pris en conséquence et introduits dans la planification financière. Juste pour préciser les choses.

Concernant Prévôglace, là aussi nous avons longuement réfléchi. Les arguments sur lesquels nous nous sommes arrêtés c'est d'abord que Prévôglace est la société dans laquelle la commune est la plus impliquée et les subventions les plus conséquentes. Donc nous avons réfléchi en fait à étaler, lisser ces demandes d'économies sur plusieurs années et étant donné le montant des subventions qui étaient données à Prévôglace, il nous semble opportun au Conseil municipal de commencer ces économies en 2023. D'autres mesures d'économies seront également planifiées dans le budget 2024 qui vous sera présenté à la fin de cette année et qui toucheront aussi d'autres milieux sportifs et milieux associatifs. Donc c'est aussi un signe de cohérence par rapport à ce que les autorités ont déclaré lors de la première version du budget, à savoir que si la quotité d'impôt était refusée, il y aurait évidemment des mesures d'économies à trouver et avec ces moyens-là nous avons essayé de prendre le cercle le plus large possible pour que tout le monde participe à cet effort.

C'est mes réponses à vos questions. Les autres questions, notamment de M. Pellaton concernant les mesures du personnel, comme c'est des mesures qui sont en fait prévues dans la planification et l'introduction de ces mesures en 2024, donc au budget 2024, nous avons donc déjà commencé ces discussions mais c'est des discussions de fond qui pourront être reprises avec le budget qui vous sera présenté à la fin de l'année. Voilà comment je

peux répondre en grandes lignes aux points qui ont été évoqués. Si j'ai oublié quelque chose, merci de me le rappeler.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue. Mme Marina Zuber.

Mme Marina Zuber : Merci M. Eschmann pour les précisions. Je maintiens cependant ma proposition d'amendement. C'est en effet comme vous l'avez bien dit une modique somme de Fr. 2'000.- qui paraît vraiment disproportionnée. L'économie qui sera faite est disproportionnée par rapport aux dégâts qui seraient faits concernant l'organisation des familles mais aussi la perte d'attractivité comme j'ai pu le dire avant de notre Ecole à journée continue. Donc je maintiens la proposition d'amendement et vous remercie de me suivre en ce sens.

M. le Président : Merci Mme Marina Zuber. La discussion continue. M. Enzo Dell'Anna.

M. Enzo Dell'Anna : Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. En ce qui me concerne, c'est juste une petite question qui m'a un peu interpellé, c'est l'augmentation de l'écolage pour les communes environnantes. C'est Fr. 75'000.-, c'est quand-même quelque chose qui est conséquent, alors je voulais savoir si ça va coûter Fr. 75'000.- de plus ou alors comme j'ai pu le voir dans les budgets, le poste 2120.4612.01 « Ecolages versés par d'autres communes » budget 23 Fr. 140'300.-, budget 22 Fr. 59'200.-, comptes 21 Fr. 143'900. Donc qu'est-ce que ces Fr. 73'000.- c'est de l'argent qui doit venir en plus ou c'est juste un rattrapage d'une peut-être erreur d'écriture sur le budget 2022 ? Merci. Parce que j'entends au niveau annonce Fr. 75'000.- de plus pour les communes environnantes, ce n'est pas anodin, ni pour les caisses de Moutier, ni pour les caisses des communes environnantes.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. Le Conseil municipal veut-il répondre ?

M. Pascal Eschmann : Merci pour la question Enzo. Il faut savoir en fait que ces Fr. 73'000.- sont des revenus supplémentaires, donc qui arriveront dans les caisses de la commune. Elles sont en fait la conséquence de l'application des bases cantonales sur les frais divers qui sont refacturés aux communes. Il faut savoir que cette base cantonale n'était pas appliquée correctement dans nos précédents budgets. Elle a été revue à la hausse et cette application en fait a été déjà discutée avec les communes avoisinantes et reconnue comme effectivement correcte. Donc les communes s'attendent effectivement à devoir payer un peu plus que ce qu'elles avaient l'habitude de payer, en fonction justement de l'application de cette nouvelle base cantonale sur les frais divers. Voilà ce que j'avais à expliquer.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue. M. Enzo Dell'Anna.

M. Enzo Dell'Anna : Merci pour les explications, mais je constate qu'en 2021 ils ont quand-même payé Fr. 143'000.-. C'était juste au budget 2022 qu'il y avait cette somme de Fr. 59'000.- qui ne correspond pas à ce qu'ils ont payé effectivement en 2021. Donc finalement ce n'est pas une augmentation pour les communes.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. M. Pascal Eschmann.

M. Pascal Eschmann : En fait il faut bien prendre cette mesure, cette application de cette mesure sur l'ensemble des écoles primaires, secondaires et les écoles enfantines. Le montant que tu as mentionné concerne seulement l'école primaire donc il y a d'autres postes aussi, ce qui explique que le revenu total se monte à Fr. 73'000.- d'après les calculs que nous avons faits.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous avons donc une proposition d'amendement de Mme Marina Zuber de supprimer la mesure 2180 concernant les extrascolaires.

VOTE (à main levée)

Par 28 voix contre 13, l'amendement est accepté.

La discussion est ouverte article par article.

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ; La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix et 4 abstentions, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve du référendum facultatif ;

a r r ê t e**Article 1 :**

Le **budget communal pour l'année 2023**, basé sur :

- a)** une quotité d'impôt de **1.94** (inchangée)
- b)** une taxe immobilière de **1,5 o/oo** (inchangée)
- c)** une taxe d'exemption pour le CRISM de :
2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)
1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)
- d)** un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les **16 prochaines années, à un taux de 6.25 %**
- e)** prévoyant un **excédent de charges de Fr. 40'921.— du Compte global**
- f)** prévoyant un **excédent de revenus de Fr. 0.— du Compte général***

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr.	61'136'145.—
	Revenus du compte global	Fr.	61'093'224.—
	Excédent de charges	Fr.	42'921.—
dont	Charges du compte général	Fr.	43'127'512.—
	Revenus du compte général	Fr.	43'127'512.—
	Excédent de revenus	Fr.	0.—
	Charges Alimentation eau	Fr.	2'227'939.—
	Revenus Alimentation eau	Fr.	2'193'359.—
	Excédent de charges	Fr.	34'580.—
	Charges Eaux usées	Fr.	1'964'238.—
	Revenus Eaux usées	Fr.	1'964'238.—
	Excédent de revenus	Fr.	0.—
	Charges Gestion déchets	Fr.	896'449.—
	Revenus Gestion déchets	Fr.	899'000.—
	Excédent de revenus	Fr.	2'551.—
	Charges CRISM	Fr.	414'615.—

Revenus CRISM	Fr.	490'336.—
Excédent de revenus	Fr.	75'721.—
Charges SI exploitation	Fr.	5'044'176.—
Revenus SI exploitation	Fr.	4'959'563.—
Excédent de charges	Fr.	84'613.—

Article 2 :

Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

**Excédent de revenus de Fr. 220'180.— budgétisé en diminution du découvert au bilan.*

13. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir, intitulée : « Handicap même droit » (NO 1788-MO 726)

La motion invite le Conseil municipal à améliorer et à simplifier la sécurité et la mobilité des personnes présentant un handicap visuel. Il est également demandé qu'une information soit transmise au personnel communal s'agissant du droit des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a déjà eu l'occasion de s'exprimer au sujet de la thématique abordée dans la présente motion dans le cadre du traitement de l'intervention No 1662 – MO 669, déposée le 28 octobre 2019 et acceptée par le Conseil de Ville le 29 juin 2020.

Le Conseil municipal a pris la décision de lancer l'examen d'une planification globale visant à l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés en ville de Moutier, sur le domaine public.

Comme mesure spécifique dont la réalisation sera prioritaire, la mise en place d'une signalétique destinée aux malvoyants dans les locaux des bâtiments administratifs Hôtel-de-Ville 1 et Hôtel-de-Ville 2 a en outre été retenue.

Le projet d'amélioration des passages piétons marqués sur la route cantonale (ligne de guidage par exemple), sera abordé avec les instances cantonales compétentes.

Le secteur de la gare, également concerné, sera traité dans le cadre du réaménagement de cette zone, réaménagement qui a malheureusement pris du retard (2024).

Comme signalé dans la réponse à la motion No 669, s'agissant des autres endroits situés sur le territoire communal, l'examen est mené dans le cadre du plan de mobilité douce en cours de traitement.

Le personnel communal sera en outre sensibilisé à la problématique abordée par la présente motion.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion sous la forme du postulat.**

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance du rapport du Conseil municipal. Le Conseil municipal est favorable à une planification générale, permettant d'améliorer et de simplifier la sécurité et la mobilité des personnes handicapées sur le domaine public de la ville de Moutier. Comme vous l'avez vu dans la réponse, elle se compose de plusieurs éléments distincts. En effet, les lieux publics doivent être conçus de manière à faciliter l'accès à tous types de handicap. Il existe plusieurs documentations professionnelles et de l'aide à la planification pour y arriver, par exemple architecture sans obstacles, association pour le bien des aveugles et des malvoyants, ainsi que les services cantonaux.

Le service des Infrastructures a déjà approché plusieurs de ces institutions afin de pouvoir préparer un projet assez rapidement si vous acceptez cette motion. Comme vous l'avez également lu dans le rapport, les locaux des bâtiments administratifs Hôtel-de-Ville 1 et 2, seront traités en priorité et ensuite le reste des bâtiments seront aussi adaptés avec les mêmes mesures retenues pour les deux premiers bâtiments.

Concernant les mesures à prendre sur la voix publique, comme signalé dans la motion 669, le secteur de la gare était prioritaire. Leur réalisation sera faite en même temps que la réfection de la gare. Mais malheureusement ces travaux ont pris du retard et on espère le début des travaux pour l'année prochaine.

Nous allons également relancer l'Office des Ponts et Chaussées qui est compétent pour toute réalisation aux abords des routes cantonales.

Concernant les cheminements sur le territoire communal, nous allons intégrer cette problématique dans le plan de mobilité douce qui est encore à l'étude mais qui devrait être terminé à la fin de cette année. Et bien entendu que le personnel communal sera sensibilisé à la problématique abordée par la présente motion. Au vu de ces éléments et le large rayon d'action de ce texte et ainsi que pour garantir une étude approfondie, le Conseil municipal vous propose d'accepter cette motion sous la forme du postulat. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. Mme Pascale Gerber, auteure de la motion. Mme Gerber ne veut pas s'exprimer. Est-ce que Mme Gerber accepte la transformation en postulat de sa motion comme proposé par le Conseil municipal ?

De sa place, Mme Pascale Gerber dit accepter la transformation de sa motion en postulat.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1788 – MO 726 est acceptée sous la forme du postulat.

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir, intitulée : « Handicap et travail » (NO 1799-IN 512)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **Parmi le personnel communal, combien de postes sont occupés par des personnes étant au bénéfice de l'AI ?**

Actuellement, quatre collaborateurs et collaboratrices permanents sont au bénéfice d'une rente AI.

Périodiquement, la Municipalité engage en outre des collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de programme de réinsertion de l'AI.

- **la Municipalité a-t-elle déjà envisagé de créer des postes de travail adaptés au monde du handicap ?**

La Municipalité n'a jusqu'ici pas envisagé de créer formellement des postes de travail adaptés au monde du handicap. Comme indiqué ci-dessus, elle emploie toutefois du personnel avec handicap de façon permanente et ponctuelle.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Gerber et du groupe Moutier à Venir, que je profite de remercier pour leur demande.

Lorsque vous tapez Handicap et travail sur votre ordinateur, le Département fédéral de l'Intérieur vous donne en prime les indications suivantes. Je cite : « Les personnes en situation de handicap doivent être mieux protégées contre la discrimination dans le monde du travail et dans l'accès aux prestations de service ». C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 10 mars 2023.

On peut ajouter que près de 1,8 million de personnes vivent en Suisse avec un handicap, ces personnes doivent pouvoir vivre de manière aussi autonome que possible et participer sur un pied d'égalité avec les autres à la vie publique, économique et sociale. Ces dernières années, la Suisse s'est rapprochée de cet objectif.

Quant aux Directives du Conseil fédéral pour l'emploi et l'intégration des personnes handicapées dans l'administration fédérale, qui date du 22 juin 2011, il est écrit dans ses deux premiers points :

1. L'égalité des chances, la non-discrimination et la promotion de l'intégration des personnes handicapées font partie intégrante de la gestion des ressources humaines à tous les niveaux.

2. Le pourcentage des salariés handicapés se situe entre 1,0 et 2,0 % d'ici 2015.

Je peux juste vous dire ceci, les cantons de Berne et du Jura, ainsi que la Municipalité de Moutier, essaient autant que possible d'agir selon ces directives. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. Mme Pascale Gerber se déclare-t-elle satisfaite ou non satisfaite de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, Mme Pascale Gerber demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

Mme Pascale Gerber : Merci. Désolée je ne peux pas tourner la tête donc je vais faire le mieux possible, je suis désolée. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je suis quand-même assez étonnée de voir le peu de personnes au bénéfice d'une rente AI engagées par une commune aussi grande que la nôtre, de plus qui est socialiste. J'espère que dans le futur la commune augmentera ce quota et donnera plus de chances aux personnes bénéficiant d'une rente AI handicapées de pouvoir entrer dans le monde du travail. Merci.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. Nous aurions juste besoin de votre appréciation. Est-ce que vous êtes satisfaite ou non de la réponse.

Mme Pascale Gerber se déclare satisfaite de la réponse.

M. le Président : La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Réponse du Conseil municipal à la Question écrite de Moutier à Venir, intitulée : « Participation financière de la Ville de Moutier au concert du groupe Les Cramias » (No 1805 – QU 412)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **Dans quelle mesure la ville de Moutier a participé au concert des Cramias le 14.04.2023 ?**

Le Conseil municipal a répondu favorablement à la demande des organisateurs de la manifestation, s'agissant de prestations des services communaux pour l'organisation du concert du vendredi 14 avril 2023 à la Sociét'halle.

Comme pour chaque évènement, les demandes ont été traitées de manière conjointe par le service des Infrastructures.

- **A combien se monte le soutien de la ville de Moutier pour cette soirée et dans quel compte retrouve-t-on ce montant ?**

Les organisateurs ont été exonérés des différentes taxes et obligations de sécurité et de police (utilisation domaine public, location signalisation et autorisation de parage).

En outre, une aide financière de Fr. 1'500.— a été décidée moyennant la mention du logo de la Municipalité sur les supports publicitaires, ceci sous réserve de l'acceptation du budget communal 2023.

En ce qui concerne la question de la gratuité ou de l'octroi d'un rabais des prestations fournies par les services communaux, celle-ci sera examinée une fois les comptes de la manifestation connus. Le Conseil municipal statuera dès lors en temps et lieu.

A noter que la pose d'un support publicitaire pour la visibilité des SIM durant la manifestation octroie la gratuité de l'intervention du service de l'Electricité.

A ce jour, aucun montant ne figure donc dans les comptes communaux, ceux-ci étant dépendant de l'acceptation du budget communal 2023.

M. le Président : Mme Maryline Schnegg est-elle satisfaite ou non satisfaite de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, Mme Maryline Schnegg se déclare non satisfaite de la réponse donnée.

16. Réponse du Conseil municipal à la Question écrite de M. Claude Girardin (PCSI) relative au remplacement du chef de service des Eaux (NO 1806 – QU 413)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

Sept dossiers de candidature ont été enregistrés à la suite de la mise au concours du poste de chef du service des Eaux.

Après examen, seuls deux candidats répondaient au profil demandé. Ces derniers ont été entendus en présence du Chef de dicastère, du Chancelier, d'un représentant de la Commission technique ainsi que du titulaire du poste.

Une des deux personnes auditionnées a par la suite retiré sa candidature.

Le choix final s'est ainsi porté sur M. Raphaël Broquet, qui était à l'époque engagé en qualité de dessinateur au service des Eaux et qui possédait toutes les qualités et connaissances que requiert ce poste.

De plus, ce dernier était motivé à parfaire ses connaissances dans le domaine en suivant la formation pour l'obtention du brevet fédéral de fontainier, conformément à ce qui était demandé dans la mise au concours.

M. le Président : M. Claude Girardin est-vous satisfait ou non satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, M. Claude Girardin se déclare satisfait de la réponse donnée.

17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs. Mon propos s'articulera ce soir autour de points sensibles et importants : le Concordat d'une part et les ressources humaines de l'administration d'autre part.

Concordat :

Présenté le 16 mai dernier devant de nombreux journalistes, le projet de Concordat entre les cantons de Berne et du Jura règle d'un commun accord les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens, l'assainissement de certains sites pollués, la fin du processus de votations sur l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois ou encore l'adaptation du droit communal de Moutier et la participation de la population prévôtoise à la vie politique jurassienne, avant même son transfert dans le canton du Jura.

Les gouvernements des deux cantons régleront ultérieurement, dans des accords d'exécution, les détails qui ne nécessitent pas d'approbation des parlements ou d'un vote populaire. Ces accords d'exécution, dont il sera beaucoup question ces prochains temps, faciliteront aussi grandement le processus de transfert, notamment au niveau de l'organisation de l'administration communale et des structures parapubliques.

Comme vous l'aurez sans doute constaté, le Conseil municipal ne s'est que très peu manifesté depuis la publication de l'accord. Ceci s'explique par le fait que le document est en pleine analyse (et disons plutôt en fin d'analyse pour être précis), dans le cadre de la consultation qui court jusqu'au 18 août prochain. Votre Autorité, à travers la Commission spéciale mixte est d'ailleurs aussi consultée, à l'instar des paroisses, de la commune bourgeoise et d'autres entités cantonales.

Chacun ici comprendra aisément que le temps n'est pas aux grandes déclarations politiques. Une chose est certaine toutefois. Cet accord est intéressant et les requêtes de la Municipalité, notamment concernant le processus décisionnel et la possibilité de mettre sur pied des scrutins de manière anticipée, ont été entendues par les deux cantons. Le Concordat est et sera un outil de travail précieux pour mener à bien les nombreux travaux opérationnels en cours. Si aucun accord n'est à proprement parler « parfait », celui-ci a le mérite de ne pas avoir allumé des feux qui auraient pu mettre en péril l'objectif fixé, à savoir un transfert au 1^{er} janvier 2026. Quant aux aspects financiers, je m'en remets, à ce stade, aux conclusions des délégations bernoise et jurassienne. Comme déjà dit, un accord ne sera jamais « parfait » et il s'agit désormais de se projeter vers l'avenir. Et pour être plus précis quant au processus, le Conseil municipal communiquera à la rentrée du mois d'août sa prise de position formelle, qui devra répondre dans le cadre de consultation aux deux cantons.

Ressources humaines :

Comme cela a été évoqué il y a quelques jours en marge du Festival de la Liberté, la cellule « Transfert » de la Municipalité est actuellement occupée par une consultation du personnel en vue des changements organisationnels que le transfert implique. Car oui, il y aura quelques ajustements. Des transferts de postes auront lieu à l'interne et des changements de statuts sont également prévus, notamment en ce qui concerne le service social. A cet égard, le Conseil municipal s'engage – et cela a déjà été dit – à ce que chaque agent concerné puisse conserver un poste le plus proche possible de ses aspirations. Le transfert ne se fera pas sur le dos de l'emploi ou des conditions de travail. A ce stade de la consultation, il s'agit de saluer l'esprit d'ouverture et résolument « orienté solutions » du personnel. Surtout, en dépit de certains doutes – qui sont on ne peut plus légitimes – il convient de saluer le professionnalisme et la loyauté de l'ensemble du personnel communal. La ville en effet, au-delà de la perspective du changement d'appartenance cantonale, doit continuer de fonctionner, doit continuer de bien fonctionner, on l'a encore vu ce soir !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention et vous souhaite encore un bel été.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber.

18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Aucune information du Conseil municipal à communiquer.

19. Communications**Interventions parlementaires déposées :**

- Question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Le SeJAC fait-il de la politique ? » (N° 1811 – QU 415)
- Interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population) (N° 1812 – IN 515)
- Interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs / poubelles éventrés trainant dans le domaine public (N° 1813 – IN 516)

20. Questions orales

M. le Président : Trois personnes se sont annoncées dans les questions orales. M. Enzo Dell'Anna.

M. Enzo Dell'Anna : Selon la publication dans la Feuille officielle du 21 juin 2023, le service d'Inhumation prévoit prochainement le nivellement des tombes des années 85 à 89. Le RPJ s'interroge sur la nécessité de planifier si tôt cette opération de nivellement de tombes de 1980.

En effet, non seulement la plupart de ces tombes sont régulièrement entretenues, mais certaines d'elles ont « accueilli » des dépouilles plus récemment, des conjoints par exemple, à des dates bien plus proches et disparaîtront de ce fait à moins de 10 ans.

Des familles touchées par cette opération de nivellement des tombes de leurs parents s'étonnent d'une telle hâte et s'en plaignent.

Le RPJ souhaite donc que le Conseil municipal réponde à cette question qui s'articule d'ailleurs en plusieurs mais ça fait partie de la même.

Cette opération est-elle nécessaire maintenant ?

Est-il possible de sursoir à ce nivellement ?

Le cas échéant, quelles sont les démarches à suivre pour obtenir une prolongation de délai ? Compte tenu de l'existence d'autres secteurs du cimetière qui sont encore disponibles, un report à plus long terme de cette opération est-il envisageable ; ce qui, d'une part, permettrait l'économie de frais engagés et, d'autre part, d'accorder aux familles concernées un délai confortable pour se recueillir et entretenir le souvenir de leurs défunts. Merci de votre réponse.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. Pour le Conseil municipal M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Je remercie M. Dell'Anna de poser ces questions-là. Je ne peux pas lui répondre ce soir. On va bien évidemment prendre contact avec le service des Inhumations pour voir si tout ce que vous avez posé comme questions peut être résolu différemment. J'espère que oui, je suis aussi un peu concerné par ce que vous venez de présenter. C'est vrai que ça peut poser problème pour plusieurs familles. Je vous répondrai le plus rapidement possible.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Léonard Paget pour la deuxième question.

M. Léonard Paget : Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs je reviens avec une question concernant ma question écrite concernant le décès extraordinaire du 9 septembre 2019. Maintenant que la piscine a ouverte, il y a aussi des questions de sécurité qui ont été posées avec cette question écrite et le délai de réponse est toujours suspendu donc je reviens avec la question que j'avais déjà posée. Y a-t-il une procédure en cours et si oui quelle est-elle ? Et est-ce que le Conseil municipal compte répondre rapidement ? Merci.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. Pour le Conseil municipal, M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Effectivement on revient sur une situation dramatique. Vous aviez posé une question écrite M. Paget. Tout d'abord concernant le personnel de la piscine, le personnel encadrant, effectivement ce personnel est formé, bien formé pour répondre à toutes les situations qui le nécessitent.

Concernant les aspects plus juridiques, évidemment la partie plaignante a fait part de prétentions civiles et notre dernière correspondance de notre avocat-conseil date du 6 avril dernier. Donc effectivement les pourparlers sont toujours présents. Mais je tiens quand-même à relever que selon notre avocat-conseil et eu égard aux différents événements qui se sont déroulés en cette journée tragique, les circonstances de la mort du défunt sont et resteront indéterminées dans le sens où il est tout bonnement impossible de dire si le comportement d'un tiers, quel qu'il soit, aurait changé le cours des événements. Donc voilà aujourd'hui où nous en sommes dans les différentes négociations qui se passent entre avocats. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. M. Léonard Paget êtes-vous satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Léonard Paget se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : M. Claude Girardin.

M. Claude Girardin : Monsieur le Président, Madame, Messieurs le Conseil municipal, chers collègues. Je ne me suis pas concerté avec M. Paget mais avec la belle saison estivale en cours, ma question a trait à la piscine aussi. Plusieurs fois cette saison les employés se retrouvent en sous-effectif à la piscine. D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, un reportage sur le site de RJB en fait mention. Comment à Moutier sont gérées les absences, les malades, les vacances du personnel et avec quelles qualifications les remplaçants ou auxiliaires sont-ils engagés ?

D'autre part, est-ce que des mesures de sécurité sont prises lors d'alertes météo dangereuses, tout le monde se souvient ici de l'épisode particulièrement violent du 23 juin 2021. D'où ma question finale : Est-ce que les usagers de la piscine municipale sont en totale sécurité ? Merci.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. Pour le Conseil municipal, M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. M. Girardin oui la belle saison vient de s'ouvrir, on se réjouit aussi de pouvoir bénéficier des infrastructures de cette fantastique piscine. Effectivement donc vous soulevez plusieurs questions M. Girardin qui ont trait au personnel de la commune qui travaille avec la plus grande diligence possible. Maintenant plutôt que de vous répondre ce soir sur des éléments détaillés, je vous propose que nous revenions lors d'un prochain Conseil de Ville pour détailler davantage. Et finalement moi je vous invite, le cas échéant, à déposer plutôt une interpellation qui nous permettra finalement de répondre dans les détails à toutes vos questions. Merci.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. Et pour terminer M. Francis Pellaton. M. Pellaton retire sa question orale. Le Conseil municipal a une réponse à fournir à M. Claude Girardin concernant les bus. M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je viens répondre à la question orale de M. Girardin qu'il avait posée au dernier Conseil de Ville concernant l'arrêt de bus de Clair-Logis.

L'arrêt de bus de Clair-Logis a été supprimé lors de la refonte complète du réseau en 2016. Il a été supprimé pour plusieurs raisons évidentes. La ligne directe gare, hôpital, centre-ville était sous-occupée. Pour améliorer la fréquentation et améliorer l'offre, le parcours a été inversé, soit gare, centre-ville, hôpital. Avec cette inversion, l'offre pour aller à l'hôpital depuis le centre-ville est passée de 3 bus à 14 bus par jour. Pour toute la population prévôtoise, c'est un gain, et la fréquentation a été améliorée. Pour redescendre à la gare, le bus passe actuellement obligatoirement par le Château, sens unique. Cette inversion a permis de desservir le site de l'administration cantonale, anciennement pas desservi. Desservir ce site, qui accueillera bientôt l'administration jurassienne, est très important. De plus, vérification faite, l'arrêt Clair-Logis n'était presque pas utilisé, moins d'une personne par jour.

Desservir de nouveau Clair-Logis nécessiterait de circuler avec des bus en liaison gare, hôpital direct, donc inverser la boucle, ce qui n'est pas du tout envisageable vu les éléments cités ci-dessus. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Claude Girardin êtes-vous satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

Da sa place, M. Claude Girardin se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Et je remarque que j'ai oublié de vous demander si vous étiez satisfait de la précédente réponse.

De sa place, M. Claude Girardin indique qu'un article est paru aujourd'hui. Il ne va pas déposer une interpellation mais attend une prochaine réponse au Conseil de Ville.

21. Divers

M. le Président : M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le samedi matin 10 juin, je passais sur la route cantonale et j'ai vu qu'il y avait beaucoup de personnes avec des gilets orange avec chacun un sac à poubelles, qui tournaient autour du collège du Clos, j'en ai vu après qui étaient contre l'Hôtel de Ville, alors j'ai un peu tourné pour voir si je pouvais voir quelqu'un et j'ai demandé ce qui se passait. La personne qui m'a répondu m'a dit que c'était des employés de l'entreprise Tornos, tous confondus, qui avaient décidé de faire une action de nettoyage et qu'ils faisaient ça très volontiers et qu'ils allaient sûrement remettre ça.

Alors je tenais quand-même à vous le souligner ici devant le Conseil de Ville parce que ce n'est pas souvent qu'on voit ce genre de choses. Je crois qu'on peut les remercier et peut-être je pourrais demander à la commune si à la rigueur ils ne veulent pas envoyer un petit mot de remerciements pour que les choses se reproduisent éventuellement. Je tenais à vous dire ça comme ça s'il y en a qui les ont vus aussi, ils auront réponse à cet acte-là. Je vous souhaite une bonne soirée.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer dans les divers ? Ce n'est pas le cas.

Je déclare la séance du Conseil de Ville terminée à 20 h 56, je vous remercie pour votre participation active et vous souhaite une excellente soirée et de belles vacances.

La séance est levée à 20 h 56

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

J. Berthold

V. Simonin